



Politique d'exemption de Racquetball Canada

Introduction

En tant que membre de l'équipe nationale de Racquetball Canada, on s'attend à ce que les athlètes participent à toutes les épreuves utilisées pour la sélection de l'équipe nationale et qu'ils fassent tous les efforts nécessaires pour y participer et concourir au meilleur de leurs capacités. Cependant, Racquetball Canada reconnaît que certaines circonstances peuvent empêcher un athlète d'assister à une épreuve de sélection. Cette politique décrit le processus de demande d'exemption en raison d'une blessure ou d'autres circonstances exceptionnelles.

1. Exemptions pour blessures

Les athlètes qui subissent une blessure avant le début d'une épreuve de sélection et qui ne sont pas en mesure de concourir peuvent soumettre une demande d'exemption. La demande doit être accompagnée d'une note d'évaluation en personne par un professionnel médical qualifié, tel qu'un médecin, un physiothérapeute, un thérapeute sportif, un psychiatre ou un psychologue, confirmant la blessure.

- La documentation doit être soumise à la directrice de la haute performance au plus tard sept (7) jours après le premier jour de l'événement pour lequel la dérogation est demandée.

2. Exemptions non liées à des blessures

Si un athlète n'est pas en mesure de participer à une épreuve de sélection de Racquetball Canada en raison de circonstances autres qu'une blessure, il peut soumettre une demande d'exemption au comité de haute performance pour évaluation.

Circonstances et exigences particulières :

- **Maladie** : Une note d'un médecin ayant effectué un examen en personne doit être soumise. La note doit préciser les raisons médicales qui empêchent l'athlète de participer.
 - **Date limite** : Au plus tard sept (7) jours après le premier jour de compétition de l'événement pour lequel la dérogation est demandée.
- **École / examens** : Une lettre de l'administration de l'école, de l'enseignant ou du professeur doit être présentée. La lettre doit clairement expliquer pourquoi la présence à un cours, à un examen ou à une autre fonction scolaire est obligatoire. Si la présence n'est pas obligatoire, la lettre doit clairement expliquer pourquoi le fait de manquer un cours, un examen ou une fonction scolaire créerait un préjudice important (scolaire ou autre). Les raisons d'intérêts concurrents avec d'autres activités (c'est-à-dire des événements non liés au racquetball ou même d'autres tournois de racquetball), ne seront généralement pas considérées comme une raison suffisante pour accorder une exemption.
 - **Délai** : Au moins sept (7) jours avant le premier jour de l'événement pour lequel la dérogation est demandée.
- **Engagements professionnels** : Les conflits liés au travail ne peuvent pas faire l'objet d'une exemption.
- **Autres demandes** : Toute autre demande d'exemption doit être soumise par écrit et accompagnée de documents justificatifs.

- **Date limite** : Au plus tard sept (7) jours après le premier jour de compétition de l'événement pour lequel la dérogation est demandée.

3. Processus de soumission :

- Un formulaire d'exemption de Racquetball Canada dûment rempli doit être soumis avec toutes les demandes d'exemption.
 - [Formulaire d'exemption en ligne de Racquetball Canada](#)
- Toutes les demandes d'exemption doivent être accompagnées des justificatifs requis.
- **Aucune demande de dérogation ne sera prise en compte après les délais indiqués.**

4. Processus de décision

Toutes les demandes d'exemption seront d'abord examinées par le Comité de haute performance et ensuite transmises au Conseil d'administration de Racquetball Canada pour une décision finale quant à la validité de la demande d'exemption. Toutes les décisions concernant la demande d'exemption seront fournies par écrit.

Racquetball Canada s'engage à réviser les demandes d'exemption aussi efficacement que possible. Les décisions seront prises en temps opportun, en tenant compte de la disponibilité du comité de haute performance et du conseil d'administration de Racquetball Canada. Les athlètes seront avisés du résultat le plus tôt possible.

5. Résultats d'une exemption approuvée

Les points accordés en cas de critères d'exemption sont la moyenne du placement de l'athlète dans les trois dernières épreuves de sélection du calendrier de Racquetball Canada (en arrondissant .49 vers le bas et .5 vers le haut) et en ajoutant ensuite 2 places.

L'exemption pour le double est augmentée de 2 places par rapport au résultat de l'athlète en double lors des championnats canadiens précédents.

Dans les situations où le classement moyen d'un athlète ou d'une équipe est plus élevé que le nombre total d'athlètes ou d'équipes inscrits au tirage en cours (par exemple, un classement moyen de 9e, mais seulement 5 inscriptions au tirage), l'athlète ou l'équipe exempté(e) se verra attribuer un classement qui ne sera pas inférieur d'une position au nombre total d'inscriptions au tirage. Ce calcul inclut tous les athlètes ou équipes exemptés approuvés pour l'événement. Par conséquent, si plusieurs athlètes ou équipes bénéficient d'une exemption dans ce scénario, ils recevront tous le même classement moyen.

De plus, et spécifiquement pour les doubles, lorsque le scénario d'un placement moyen supérieur au nombre d'équipes dans le tirage actuel s'applique, s'il n'y a qu'un seul athlète précédemment exempté (et non les deux athlètes d'une équipe), cela comptera toujours comme une équipe exemptée.

Les athlètes/équipes qui ne sont pas placés dans l'une des épreuves se verront attribuer le placement d'un athlète de plus que le nombre d'athlètes/équipes dans le tirage de l'épreuve manquée ou 17 (s'il y a moins de 16 dans le tirage au sort).

Voir l'annexe A pour des exemples d'exemptions approuvées et de calculs de placement.

6. Exemptions pendant un événement

Une fois qu'un athlète a commencé son premier match dans l'épreuve de sélection en cours, sa place sera déterminée sans tenir compte des épreuves de sélection précédentes.

Racquetball Canada croit que tous les athlètes en santé devraient s'efforcer de participer à tous les matchs prévus pour eux au meilleur de leur capacité lors d'un événement de Racquetball Canada.

7. Appels

Les décisions prises en vertu de la politique d'exemption de Racquetball Canada peuvent être portées en appel conformément aux procédures établies dans la politique d'appel de Racquetball Canada (<https://racquetballcanada.ca/fr/politiques/>)

Annexe A – Exemples de calculs relatifs à la politique d'exemption

Exemples en simple :

	Événement passé 1	Événement passé 2	Événement passé 3	Moyenne	Nombre d'athlètes dans le tirage	Nombre d'athlètes exemptés	Classement final pour les événements manqués
Athlète 1	5 ^e	4 ^e	6 ^e	5 ^e	18	0	7 ^e
Athlète 2	1 ^{er}	3 ^e	1 ^{er}	1,67 = 2 ^e	12	1	4 ^e
Athlète 3	9 ^e	9 ^e	7 ^e	8 ^e	5	2	8 ^e

Athlète 1 Exemple :

Avec un classement moyen de 5e sur la base des 3 événements précédents et 18 joueurs dans le tirage actuel, le classement final pour l'événement manqué est de 5e + les 2 places supplémentaires, soit 7e. Étant donné que le classement final est inférieur au nombre d'athlètes dans le tirage (18), la présence ou non d'athlètes exemptés n'a pas d'importance.

Athlète 2 Exemple :

Avec un classement moyen de 2e sur la base des 3 événements précédents et 12 athlètes dans le tirage actuel, le classement final pour l'événement manqué est de 12e + les 2 places supplémentaires, soit 4e. Étant donné que le classement final est inférieur au nombre d'athlètes dans le tirage au sort (12), la présence ou non des athlètes exemptés à une incidence.

Athlète 3 Exemple :

Avec un classement moyen de 8e sur la base des trois événements précédents, mais seulement 5 athlètes dans le tirage actuel et 2 athlètes exemptés pour un total de 7 athlètes, le classement final pour l'événement manqué est limité à la 8e place. Ici, le nombre des athlètes dans le tirage et le nombre des athlètes exemptés ont une incidence, car le classement moyen était supérieur au nombre total des athlètes, y compris les athlètes exemptés.

Exemples en double :

	Doubles nationaux précédents	Nombre d'équipes dans le tirage	Nombre des athlètes /équipes exemptés	Classement final pour l'événement manqué
Athlète 1	5 ^e	12	2	7 ^e
Athlète 2	5 ^e	4	1	6 ^{ème}

Athlète 1 Exemple :

Avec une 5e place obtenue précédemment aux doubles nationaux et 12 équipes dans le tirage actuel, le classement final pour l'événement manqué est de 5e + les 2 places supplémentaires, soit 7e. Étant donné que le classement final est inférieur au nombre des athlètes dans le tirage (12), la présence ou non des athlètes /équipes exemptés n'a pas d'importance.

Athlète 2 Exemple :

Avec une 5e place obtenue précédemment aux doubles nationaux, mais seulement 4 équipes dans le tirage actuel et 1 athlète/équipe exempté, le classement final pour l'événement manqué est limité à la 5e place + 1 place supplémentaire, soit la 6e place. Dans ce cas, le nombre des athlètes dans le tirage et le nombre des athlètes/équipes exemptés ont leur importance, car le classement précédent aux doubles nationaux + 2 places supplémentaires auraient été supérieurs au nombre total de joueurs, y compris les athlètes /équipes exemptés.

Pour clarifier les points, le partenaire d'un athlète exempté a deux options :

1. Jouer avec un nouveau partenaire (conformément à la politique de double Open) : N'a pas droit aux points d'exemption; où
2. Accepter les points d'exemption : Ne peut pas jouer en double dans le tournoi exempté.
 - a. Le partenaire n'a pas besoin de faire une demande officielle d'exemption.